



LA FEUILLE



Des habitants de la vallée de Saurat

N°7 - Avril 2011



E-mail :
mairie-saurat@wanadoo.fr
<http://saurat.a3w.fr>

Editorial

Le ciel nous a été favorable cet hiver : le déneigement ne pèsera pas trop sur le budget de la commune. Mais si la neige fut «*relativement rare*», le froid a été vif ; en particulier lors de deux week-end, la glace et le verglas nous ont surpris et le salage des rues n'a pas été assez rapidement ni complètement réalisé. Soyez rassurés : nous avons acheté une saleuse qui, accrochée au Kangoo, nous permettra d'être plus réactifs et de traiter rapidement tous les points dangereux. Pour préparer le budget 2011, nous avons tenu compte de vos remarques, de l'augmentation des coûts (électricité, carburant...) et du plus grand nombre d'enfants qui fréquenteront l'école à la rentrée prochaine. Ce débat budgétaire s'est déroulé en deux temps :

- le 4 mars, le conseil municipal a analysé et validé la gestion de l'exercice 2010,
- le 25 mars, le conseil municipal a fixé les objectifs pour l'exercice 2011 et défini les moyens à engager pour les réaliser.

Il faut noter que des informations nécessaires à l'élaboration de ce budget prévisionnel n'étaient pas toutes communiquées (certaines dotations ne seront connues qu'en septembre). Ainsi, les bases de calcul des taxes locales, définies par l'Etat, n'étaient pas données. Mais l'expérience montre qu'elles ne diminuent jamais d'une part, et qu'il était «*urgent*» de voter les taux de ces taxes pour pouvoir engager les travaux d'investissement d'autre part.

Aussi, conscients de l'augmentation des charges qui pèsent sur les familles, (eau, assainissement, électricité, gaz, fuel...), nous avons choisi de reconduire les trois taux votés en 2010 ; nous ne pouvions pas les réduire : ces taxes représentent 55 % des ressources de fonctionnement de la commune et nous subissons les mêmes augmentations de charges que vous.

En 2010, comme cela avait été présenté lors de la cérémonie des vœux, beaucoup de travaux plus ou moins visibles ont été réalisés soit par des entreprises extérieures, soit grâce à la compétence des employés municipaux.

Il n'a pas encore été possible d'améliorer l'accès aux Rives pour les véhicules de secours ; les acquisitions nécessaires pourront se faire quand les tribunaux auront



tranchés les litiges et quand le règlement d'une succession sera achevé.

Les autres investissements inscrits au budget 2010 ont été réalisés et même complétés grâce au travail des employés municipaux. C'est ainsi que l'aménagement du

Cazal est presque achevé et que le petit gîte derrière la poste a été réhabilité (il est maintenant disponible à la location).

Les dépenses d'investissement ont été maîtrisées. Et même si deux subventions accordées pour la mise en place des cinq batardeaux n'ont pas encore été versées, la réception de ces travaux n'ayant pas encore été faite, le résultat de la section investissement est positif (+27 104,37 €). (Remarque : dans l'attente du versement de ces deux subventions, nous avons contracté un prêt relais en 2010).

En ce qui concerne la section fonctionnement, le résultat est aussi positif (+ 158 319,08 €). Cela s'explique par une surveillance accrue des dépenses afin d'éviter les gaspillages et de pouvoir faire face à une grosse réparation d'un matériel de transport, et aussi à l'obtention de dotations plus importantes que celles annoncées. Si les travaux en régie n'ont pas atteint les sommes budgétées, cela tient au fait que seules les matières premières rentrent dans le coût de l'investissement réalisé, et pas

Sommaire

Editorial	p. 1
C.R du conseil municipal	p. 2 à 5
Spécial budget	p. 5 à 7
Infos pratiques - Etat civil	p. 7
Travaux - Associations	p. 8 à 9
Revenus des Sauratois	p. 9
Le site s'étoffe	p. 10 à 11
SMDEA-SMECTOM-La Poste	p. 11 à 12
Gestion de l'église de Prat	p. 12
Patrimoine	p. 13 à 15
Habitation principale, opportunités	p. 16
Point retrait- remerciements	p. 16



la main d'oeuvre; et si on prend l'exemple du Casal, on voit bien que ce ne sont pas les matières premières qui ont coûté très cher (mais le travail : deux mois à deux employés, voire 3).

Pour 2011, le conseil municipal a choisi de poursuivre ses efforts pour reconstituer une trésorerie importante nécessaire pour financer une révision du P.L.U. (près de 50 000 €) et pour entreprendre la réfection de la voirie et en premier lieu de la rue Albert Sans fin 2012, début 2013.

C'est pourquoi les dépenses d'investissement seront réduites au strict minimum, à savoir :

- aménagement de la voirie et des réseaux sur la zone 9 du P.L.U. (zone de Lagardelle), aménagements obligatoires pour que cette zone à urbaniser (A.U) devienne effectivement urbanisable (U) et que des permis de construire puissent y être accordés,
- réfection d'une troisième classe et du coin repos qui accueillent les maternelles,
- aménagement de l'entrée Ouest du village pour en faire un lieu d'accueil aussi agréable que celui que les employés ont réalisé face à la pisciculture,
- premiers aménagements aussi de la Place des Tilleuls, mais ceux-ci peuvent une fois de plus être ralentis par les travaux dans l'école, et par l'exposition Clément Sans qui devrait s'y tenir

en juillet et en août,

- poursuite du classement dans le domaine communal des routes qui juridiquement appartiennent encore souvent aux propriétaires des parcelles qu'elles traversent. Et cette dernière tranche devra étudier tous les tronçons à racher afin qu'une seule enquête publique soit nécessaire à réaliser si les achats amiables étaient refusés par les intéressés.

Tout cela sera possible grâce aux ressources liées :

- à l'excédent de fonctionnement 2010,
- à la récupération de la TVA/ investissement 2010,
- et à un emprunt de 100 000 € destiné à financer la réalisation de la voirie et des réseaux sur la zone de Lagardelle. Certes, la PVR (Participation à la Voirie et aux Réseaux) permettra à la commune de récupérer une partie de ces réalisations... au fur et à mesure que des maisons s'y construiront..., c'est-à-dire petit à petit. Il n'aurait pas été judicieux d'imputer la trésorerie de près de 160 000 € en 2011 pour n'en récupérer qu'une partie au fil du temps. Les sommes encaissées suite à la vente de Cabus seront réinvesties dans ces travaux de Lagardelle.

Certaines dépenses de fonctionnement ont été majorées par rapport à 2010 pour tenir compte :

- de l'augmentation du nombre

d'enfants à l'école (frais de restauration et fournitures scolaires ont augmenté),

- de la hausse des produits pétroliers utilisés pour nos machines et nos chauffages,
- de la hausse de l'électricité : à ce sujet, nous avons fait réaliser un diagnostic énergétique pour la «Maison» (les dépenses d'électricité de cette salle en 2010 se sont élevées à 4080 €) : l'installation est bonne ; il faut changer le tarif du contrat et passer du jaune au bleu et économiser dès 2011 près de 1 400 €. Les associations doivent prendre conscience que le soutien de la municipalité ne se limite pas aux subventions accordées mais aussi à l'éclairage, et au chauffage des salles mises à leur disposition. Les subventions plus importantes qu'elles ont demandées ont été quasiment toutes accordées : le conseil municipal a bien compris les besoins exceptionnels liés à la date du 15 août pour la fête du village (orchestres plus chers) et à la volonté de bien marquer le dixième anniversaire du Festen'Oc. Il est essentiel de les encourager à animer notre commune pour la plus grande joie de ses habitants et des vacanciers.

Comme promis en début de mon mandat, le budget se veut transparent, réfléchi, dynamique et réaliste. Celui adopté pour 2011 n'échappe pas à la règle.

Le Maire, Anne-Marie Basséras

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 OCTOBRE 2010 - 20 H 30

Présents : Le Maire : Anne Marie BASSERAS, Patrick MOLINIER, Jean-Luc PIALAT, Jean-Alain TOQUEC, Joseph MAURY, Mathieu GALY, Didier LEGER, Jean ROQUES, Valérie BOUFFARD, Danièle CHEVALIER, Bernard LAGARDE, Alain SANS.

Absents : Denis OLIER, Fernand

CUMINETTI, Marguerite CONTE.

Procurations : Marguerite CONTE à Joseph MAURY, Fernand CUMINETTI à Patrick MOLINIER.

Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 38.

Monsieur Alain SANS est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte-rendu du conseil muni-

cipal du 24 septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Acquisition d'un terrain à Eychervidal
- 2) Acquisition de l'emprise des terrains nécessaires pour la réalisation de la voirie et le passage des



réseaux sur le secteur réservé n°9 du PLU

- 3) Autorisation de payer au S.M.D.E.A. la compensation tarifaire pour 2010 (d'un montant de
- 4) 3040,05 euros)
- 5) Fixation du taux des abattements de la taxe d'habitation
- 6) Paiement des copies de documents cadastraux

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Une commission du suivi des expropriations

L'élaboration des dossiers et le suivi des expropriations sont confiés à la commission urbanisme.

Une commission «rénovation du petit patrimoine bâti» avec le PNR
Monsieur Jean Roques se charge d'animer une commission pour la rénovation du petit patrimoine bâti.

La population n'ayant pas été informée, Saurat ne participera pas à la célébration du «*Jour de la Nuit*», et n'éteindra pas l'éclairage public le 30 octobre (le but étant de sensibiliser le public aux conséquences de la pollution lumineuse).

Nécessité de vérifier que tous les travaux d'extension, de modification ou de construction de bâtiments ont bien fait l'objet d'une demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux.

La séance du conseil municipal est close à 21 H 30.

DU 10 DECEMBRE 2010 - 20 H 30

Présents : Le Maire : Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Luc PIALAT, Jean-Alain TOQUEC, Patrick MOLINIER, Valérie BOUFFARD, Marguerite CONTE, Mathieu GALY, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Joseph MAURY, Jean ROQUES.

Absents : Denis OLIER, Alain SANS, Danièle CHEVALIER.

Procurations : Denis OLIER à

Anne Marie BASSERAS.

Arrivée de Danièle CHEVALIER : 21 heures.

Personnes invitées : Mr Alain DURAN : Président de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon, Mr ALISEVITCH : Directeur de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon.

Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 36.

Mr Jean-Luc PIALAT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Organisation du recensement de la population
- 2) Révision du PLU
- 3) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon (compétences optionnelles et compétences facultatives)
- 4) Organisation du service de déneigement pour l'hiver 2010/2011
- 5) Décisions modificatives n° 5, n° 6 et n° 7
- 6) Adhésion au Service d'Information Publique (SIP) Midi-Pyrénées

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan d'activité de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon :

Ce bilan a été présenté par le Président de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon, Monsieur Alain Duran, en début de séance.

Audit du cimetière :

- mise à jour des documents relatifs au cimetière,
- demander à l'association Vallées Villages Montagnes (VVM) de faire des panneaux indiquant les différentes zones et un plan général de repérage.

Petit patrimoine bâti, grand patrimoine :

Monsieur Jean Roques continue l'étude du projet pour rénover et sauvegarder le petit patrimoine.

Trois cabanes pastorales :

Signature éventuelle d'une convention avec l'ONF pour les trois cabanes pastorales :

Cougournac,

Estibat,

Labère.

La séance du conseil municipal est close à 23 H 38.

DU 28 JANVIER 2011 - 20 H 30

Présents : Le Maire Anne-Marie BASSERAS - Jean ROQUES - Fernand CUMINETTI - Bernard LAGARDE - Didier LEGER - Jean-Luc PIALAT - Valérie BOUFFARD - Danièle CHEVALIER - Marguerite CONTE - Joseph MAURY - Patrick MOLINIER - Mathieu GALY

Absents : Jean Alain TOQUEC, Denis OLIER, Alain SANS.

Procurations : M. TOQUEC à M. LAGARDE, M. OLIER à Mme BASSERAS.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H38.

Madame Danièle CHEVALIER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté sans observation.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Autorisation de faire Appel auprès de la Cour d'Appel de Toulouse du jugement d'expropriation rendu par le TGI de FOIX.
- 2) Autorisation de solliciter un avocat, Maître Delrieu.
- 3) Autorisation de payer les dernières factures d'investissement 2010 et celles reçues en 2011 échéant avant le vote du budget 2011.
- 4) Autorisation de signer une convention avec l'ONF pour l'utilisation de la cabanne de



Cougougnac.

- 5) Autorisation de signer l'avenant à la convention fourrière A091.
- 6) Autorisation de finaliser la vente des bâtiments communaux situés au 172 et 174 rue Albert Sans pour un prix de 35.000 €.
- 7) Autorisation de demander au géomètre, Monsieur Clarac, de terminer le tracé et le bornage de la route qui desservira les terrains de Lagardelle.
- 8) Autorisation d'acheter le terrain de Monsieur Salvan à Cabus.
- 9) Autorisation d'acheter le terrain de Monsieur Beauté à Carli.
- 10) Paiement à Madame Fatima Irziguen l'indemnité pour les élections régionales 2010.

Le Conseil unanime adopte l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

- **Consultation portant sur la demande d'introduction d'une course dans les Pyrénées Atlantiques formulée par l'ONCFS (Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage) :**

Après lecture des divers courriers délivrés par la Préfecture des Pyrénées Atlantiques, l'ASPAP, et le Conseil Général de l'Ariège il a été décidé de répondre par la négative pour préserver le travail des éleveurs.

- **Règlement du cimetière.**

Afin de respecter les lois relatives au cimetière il sera nécessaire de réviser le tarif de l'achat des concessions.

- **Compte rendu du travail accompli par la Commission «Préservation du Petit Patrimoine Bâti».**

- **Demande de l'Association des Bergers :**

Valérie BOUFFARD indique qu'elle a été contactée par les responsables de cette association qui recherchent un nouveau local pour installer leur bureau. Madame le Maire les contactera pour avoir plus de précisions.

La séance du Conseil Municipal est close à 22 h 46

DU 4 MARS 2011 - 20 H 30

Présents : Le Maire : Anne Marie BASSERAS, Jean-Alain TOQUEC, Bernard LAGARDE, Joseph MAURY, Jean-Luc PIALAT, Didier LEGER, Valérie BOUFFARD, Danièle CHEVALIER, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER.

Absents : Denis OLIER, Alain SANS, Marguerite CONTE, Jean ROQUES, Mathieu GALY.

Procurations : Marguerite CONTE à Joseph MAURY, Mathieu GALY à Didier LEGER.

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 45.

Monsieur Patrick Molinier est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

Révision du P.L.U.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte administratif 2010
- 2) Approbation des comptes du CCAS 2010
- 3) Autorisation de participer au financement du Fond Unique Habitat
- 4) Autorisation de participer à l'emprunt du programme Eclairage Public – extensions de réseaux BT 2010
- 5) Autorisation de payer l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
- 6) Autorisation de choisir l'avocat Maître Christine Castex pour représenter la commune devant la Cour d'Appel de Toulouse
- 7) Médecine scolaire : convention avec la mairie de Lavelanet
- 8) Modification du mode de rémunération des agents recenseurs
- 9) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon (compétences

facultatives)

- 10) Autorisation de principe d'engager une personne pour tout besoin occasionnel

- 1) Modification de concession au cimetière attribuée à Mr Marcel Fournier

- 2) Autorisation de finaliser la vente de l'école de Cabus

- 3) Autorisation de payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2011

- 4) Aménagement de la voirie communale

- 5) Renouvellement du contrat de Mme Denise Valle

- 6) Révision du P.L.U.

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Tarification de l'eau :

Le SMDEA a indiqué une augmentation de 2 % du tarif de l'eau.

Lecture d'une lettre de M. le Préfet relative à la distribution du journal municipal de la commune de Tarascon qui «doit correspondre à un besoin d'intérêt communal» pour cette commune.

SPA

Madame le Maire indique qu'elle a interrogé la SPA au sujet de l'augmentation de tarifs mais qu'elle n'a pas encore eu de réponse.

La séance du conseil municipal est close à 22 H.

DU 25 MARS 2011 - 20 H 30

Présents : Le Maire : Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Luc PIALAT, Jean-Alain TOQUEC, Valérie BOUFFARD, Danièle CHEVALIER, Joseph MAURY, Jean ROQUES, Mathieu GALY, Bernard LAGARDE.

Absents : Denis OLIER, Alain SANS, Marguerite CONTE, Patrick MOLINIER, Didier LEGER.

Procurations : Marguerite CONTE à Anne Marie BASSERAS, Patrick MOLINIER à Fernand CUMINETTI, à 21 H 50 : Jean ROQUES à Joseph MAURY.

Arrivée de Didier LEGER à 20 H 45.



Votants : 12 à 20H30, 13 à 20H45
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H32. Fernand CUMINETTI est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Affectation des résultats 2010
- 2) Budget primitif du CCAS
- 3) Budget primitif 2011, Subventions aux associations
- 4) Renouvellement du contrat d'Anne Martinez

- 5) Embauche de Denise Valle
- 6) Autorisation de faire la troisième classe de l'école
- 7) Autorisation de réaliser la voirie et les réseaux sur la zone de Lagardelle
- 8) Autorisation de faire des travaux à l'église de Saurat
- 9) Autorisation de réaliser le parcours Clément Sans
- 10) Autorisation de renouveler la convention avec la SPA
- 11) Autorisation de souscrire un emprunt

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des deux points suivants :

- 12) Renouvellement du contrat de Christophe Tolsau,

- 13) Autorisation de payer le commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Du 2 au 8 mai 2011 aura lieu la collecte du «Bleuet de France».

Le PNR (Parc Naturel Régional) a envoyé un dossier recensant le petit patrimoine bâti.

Assemblée Générale annuelle de l'association VIA 9 le jeudi 28 avril 2011 à 18 H.

La séance du conseil municipal est close à 22 H 28. ■

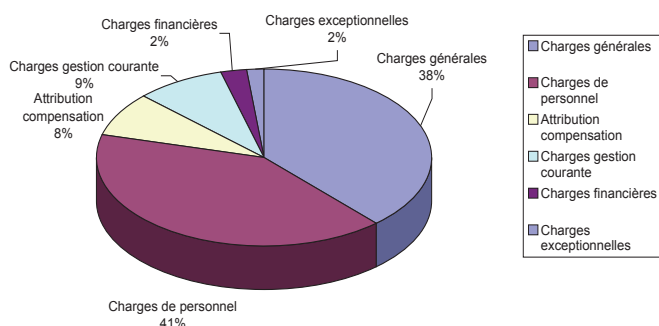
SPECIAL BUDGET

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

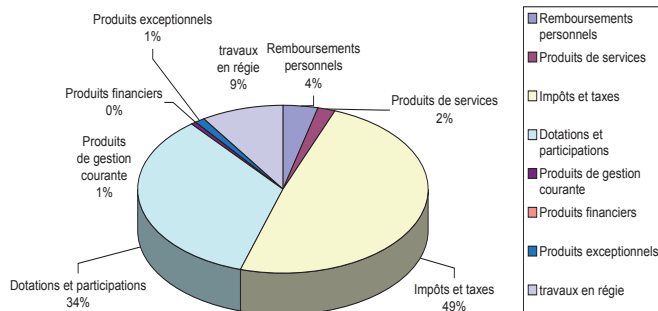
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	223 194,46 €	Atténuation de produits	27 838,12 €
Charges de personnel	236 550,35 €	Produits de services	14 742,73 €
Attribution de compensation	47 302,00 €	Impôts et taxes	361 470,09 €
Charges de gestion courante	50 071,46 €	Dotations et participations	254 061,14 €
Charges financières	13 634,49 €	Produits de gestion courante	4 158,40 €
Charges exceptionnelles	9 982,14 €	Travaux en régie	68 762,28 €
		Produits financiers	4,59 €
		Produits exceptionnels	8 016,63 €
TOTAL	580 734,90 €	TOTAL	739 053,98 €
		Résultat de l'exercice	158 319,08 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Pertes antérieures	91 624,98 €	FCTVA	54.204,37 €
Travaux en régie	68 762,28 €	Emprunt	92.000 €
Remboursement d'emprunt	20 724,79 €	Subventions	23.103 00 €
Immobilisations	164 120,57 €	Excédent 2009	118 401,24 €
En cours	6 996,60 €		
TOTAL	260 604,24 €	TOTAL	287 708,61 €
		Résultat de l'exercice	27 104,37 €

Dépenses Fonctionnement

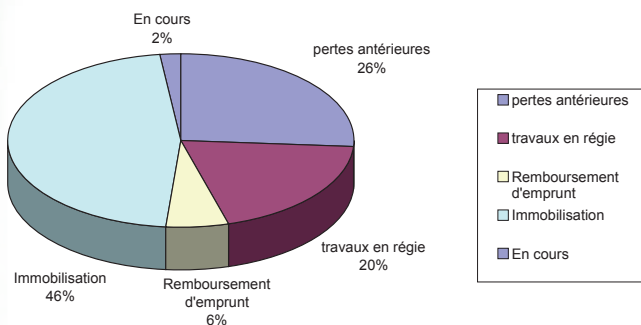


Recettes fonctionnement

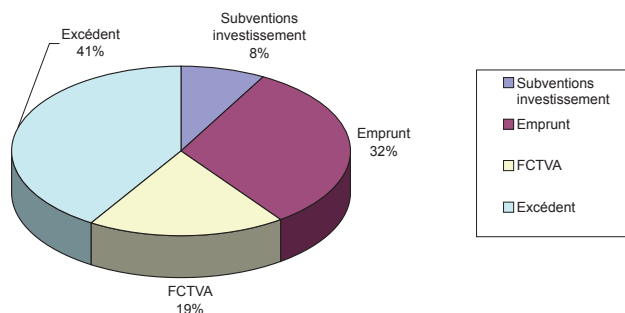




Dépenses Investissement



Recettes investissement



BUDGET 2011

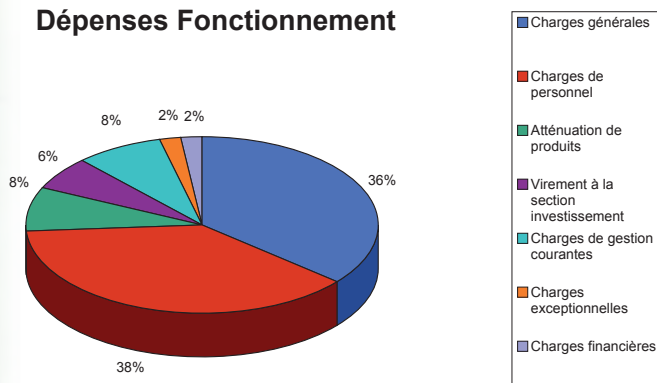
FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	232 542,00 €	Atténuation de charges	8.400,00 €
Charges de personnel	250 000,00 €	Produits de services	16 250,00 €
Atténuation de produit	50 000,00 €	Impôts et taxes	360 000,00 €
Charges de gestion courante	53.500,00 €	Dotations et participations	230 000,00 €
Charges financières	16 000,00 €	Produits de gestion courante	2 500,00 €
Charges exceptionnelles	10.108,00 €	Travaux en régie	35 000,00 €
Virement à la section investissement	40 000,00 €		
TOTAL	652 150,00 €	TOTAL	652 150,00 €

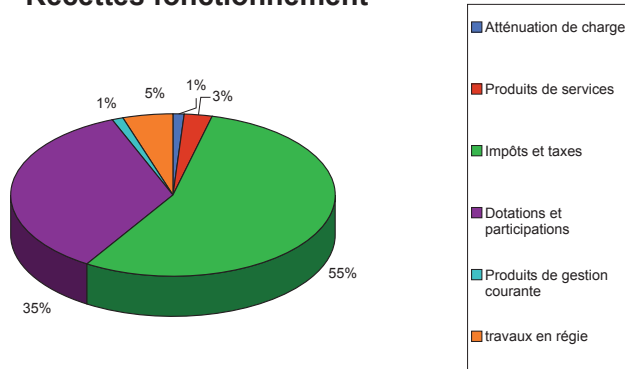
INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Solde antérieur	64 520,61 €	FCTVA	26 483,05 €
Travaux en régie	35 000 €	Excédent fonctionnement 2010	158.319,08 €
Remboursement d'emprunt	222 514,19 €	Virement de la section fonct.	40.000,00 €
Immobilisation	152 491,33 €	Plus value de cession immobilière	110.000,00 €
		Subvention d'investissement	39.724,00 €
		Emprunt	100.000,00 €
TOTAL	474 526,13 €	TOTAL	474 526,13 €

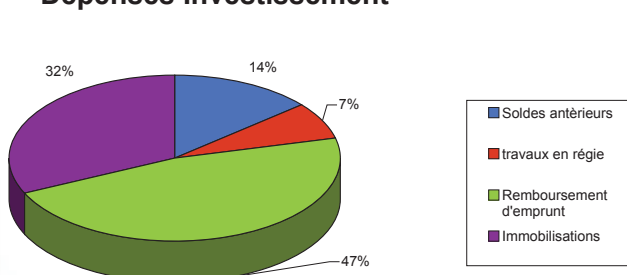
Dépenses Fonctionnement



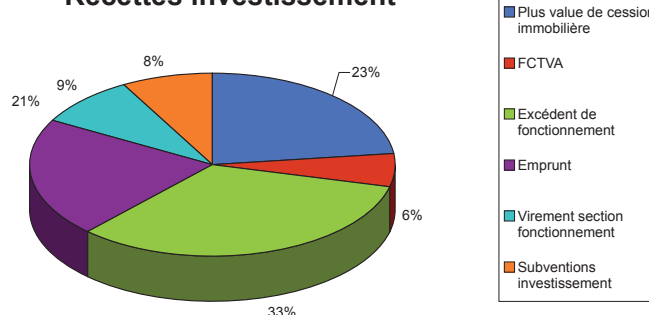
Recettes fonctionnement



Dépenses Investissement



Recettes investissement





BUDGET POUR L'ECOLE EN 2010

Mises aux normes des sanitaires :	
- travaux	45 500 €
- architecte	5 600 €
Rénovation d'une salle	25 600 €
Porte d'entrée	5 000 €
Cantine (différence entre prix payé par la commune et prix payé par les familles)	5 500 €
Fournitures scolaires et Noël	4 900 €
Salaires du personnel charges patronales comprises	37 400 €
Divers (entretien et location du photocopieur, électricité, téléphone, assurances, fioul, produits d'entretien)	5 000 €
Equipement informatique (moins subvention recue)	2 000 €
TOTAL	136 500 €

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2011

Association Communale de Chasse	150 €
ADAVS	800 €
Spectacles et Contes	2800€
Comité des fêtes	6000 €
Groupe Folklorique Sauratois	750 €
Festen'Oc	4000 €
Gymnastique Sauratoise	2150 €
Prat Informatique Communal	800 €
Parents d'Elèves	300 €
Défense des Droits d'Usage	250 €
Coopérative Scolaire	500 €
Truite Sauradelle	200 €
Noël des Enfants du Personnel Communal	200 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	100 €
TOTAL	19 000 €

INFOS-PRATIQUES

Mademoiselle Sylvie Charpentier qui vous recevait au secrétariat de mairie depuis un an, nous a quittés: son sourire, sa gentillesse et son dévouement manqueront à ceux qu'elle a accueillis au secrétariat. Pour la remplacer, vous verrez dans les prochains jours un visage bien connu des sauratois : Mme Denise Valle ; nous savons que nous pouvons déjà compter sur ses compétences dans tous les domaines de l'administration municipale. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ces fonctions. Elle sera assistée dans ses tâches par Mlle Anne Martinez

MAIRIE : HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le secrétariat de Mairie accueille le public tous les après-midis de 14h à 17h. Un répondeur téléphonique peut prendre vos messages. : 05 61 05 67 19

Site internet de la Mairie : www.a3w.saurat.fr Courriel : mairie-saurat@wanadoo.fr. Madame le Maire peut recevoir le public sur rendez-vous le samedi matin

Les compétences suivantes ne sont plus du domaine de la Mairie. Il convient donc de s'adresser directement à leurs services

- **pour l'eau et l'assainissement** au S.M.D.E.A (syndicat mixte des

eaux et de l'assainissement) à Teillet 09250 LUZENAC Tel: 05 61 05 56 25

- **pour le ramassage des ordures ménagères et des encombrants** au S.M.E.C.T.O.M du Pantaurel à 09120 Varihles Tel: 05 61 68 02 02
- **La déchetterie d'Arignac** est ouverte lundi, mardi, mercredi, vendredi de 13h 30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h 30 ;Téléphone : 05 61 02 86 20
- **pour le transport à la demande**, pour le **P.I.G habitat**, pour l'opération façades au siège de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon: services gratuits à Tarascon,19 avenue de Sabart 09400 TARASCON Tel :05 34 09 86 30
- **pour les personnes âgées de plus de 60 ans**, les personnes en situation de handicap, leur famille, les professionnels, les aidants,au **C.L.I.C** (centre local d'information et de coordination des pays de Tarascon, Auzat, Vicdessos), 18 Avenue Victor Pilhes, 09400 Tarascon

SERVICES UTILES :

Depuis le **1 juillet 2009** la Commune s'est doté d'un **défibrillateur** à disposition du public en cas de nécessité (malaise cardiaque). Il est installé sous le porche de la **pharmacie** De Naurois dans une armoire.

Médecin : Docteur B.

DRAGANESCU tel : 05 61 05 19 43

Domaine de l'urbanisme :

-pour toute opération de rénovation et d'aménagement en Ariège au Le C.A.U.E (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) à Foix, Hôtel du Département, BP23, Tel : 05 61 02 09 50, consultation et conseil gratuit.

-avant toute rénovation, invitez l'artisan que vous avez choisi à prendre connaissance des péconisations techniques sur le site internet www.batianancien-ariège.com

N'hésitez pas à consulter le secrétariat pour toute demande de renseignements : vous serez orientés vers le service compétent de la Mairie, de la Communauté de Communes, du Département, de la Région, de l'Etat ■

ETAT CIVIL

Naissances :

- Naël MILHAU le 01 février 2011

Mariages :

- Pascal LITIQUE et Marie-Lucienne LEMINEUR le 08/01/11
- Ronald LEZER et Mechtildis VANLIER le 14/01/11

Décès :

- Yvette PRAT-ROUJOT, 84 ans, le 8 décembre 2010
- Alberte JAUZE, 92 ans, le 19 décembre 2010
- Ginette VIDAL, 90 ans, le 26 décembre 2010

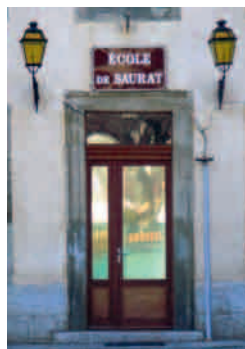


TRAVAUX

La période hivernale clémente cette année a permis la réalisation de travaux conséquents sur la commune. C'est ainsi qu'à l'école, la porte d'entrée a été remplacée et que les murs et le plafond de la salle des maîtresses (bureau et matériel informatique) ont été refaits. Les branchements et raccordements au réseau d'assainissement collectif ont été réalisés à la salle Saint-André, aux toilettes de la place de la Rende et de la place des Tilleuls, ainsi qu'à la Poste ; le logement social situé derrière la Poste a été remis en état (sol, murs, plafond, sanitaires, chauffage) ; l'achat et la démolition de la ruine place de Séourre, a permis l'aménagement de la place et la



création de 6 aires de stationnement. Une haie a été plantée au dessus du mur du parking du Casal ; le vitrail au dessus de l'autel de l'église a nécessité d'importants travaux : il a été refait entièrement dans les règles de l'art par un maître verrier. Le local du comité des fêtes a été remis aux normes électriques. A Prat-Communal, les travaux de mise aux normes de l'installation



électrique du presbytère sont les prémisses de sa réhabilitation totale. A Carli, des travaux importants sont en cours pour permettre la création d'une aire de retournement qui permettra aux camions du SPECTOM de manœuvrer plus facilement. Le curage et nettoyage des fossés sur les bas côtés de la voirie communale a été accompli ; le déneigement régulier de la voirie s'est fait (comme chaque année !) à la plus grande satisfaction des habitants des hameaux. Enfin, des petits travaux d'entretien ont pu être menés à bien grâce à la compétence, la disponibilité et le sens du service public de nos employés municipaux. ■



ASSOCIATIONS



Les associations du village, de par leur action et leur dynamisme, offrent un large éventail de propositions aux habitants de Saurat et même au-delà ; de part l'engagement de leurs membres (tous bénévoles, faut-il le rappeler) elles maintiennent et développent l'indispensable lien social nécessaire au «bien vivre ensemble». Nous tenions à leur rendre encore une fois un hommage bien mérité et communiquer les coordonnées des membres de leur bureau ou vous pouvez les contacter (pour celles qui nous ont répondu).

PIC (Prat Informatique Communal) 31 adhérents

P : Jean Souhait 05 61 05 68 67

S : Nadine Rouzoul

T : Guy Dunan

Groupe folklorique sauratois : 50 adhérents

P : Sophie Pialat 06 74 08 41 12

S : Isabelle Dunand

T : Jean-Luc Rouzoul

Comité des fêtes : 25 adhérents

P : Emilie Turies 06 73 12 25 86

S : Magali Morcrette

T : Emilie Rouzoul

Les chasseurs Sauratois : 56 adhérents

P : J.-Pierre Carbonne 06 72 07 54 22

S : Bernard Carbonne

T : Pierre Labiste

ADAVS : 101 adhérents

P : Jean-Luc Rouan 06 10 49 00 09

S : Michelle Audirac

T : Sylvie Blanc

Gymnastique Sauratoise : 30 adhérents

P : Monique Platelet 06 77 98 20 19

S : Maud Prespeucu

T : Emmanuelle Grozdea

Les écarts de Saurat : 43 adhérents

P : Ferdinand Bricaud 06 22 82 80 00

S : Patricia Pommeret

T : Otto Braun



La truite sauradelle : 117 adhérents

P : Joseph Maury 06 81 88 83 82

S : Christophe Rouzoul

T : Jean-Bernard Rouzoul

Défense des droits d'usage :

P : Michel Zanotti 06 82 27 23 79

S : Marie-Françoise Marrot

T : Jacqueline Roques

Spectacles et Contes : 30 adhérents

P : F. Rivere 06 87 61 02 42

S/R : C. Pialat

T : J. Rattier

Le Frêne Tétard : 6 adhérents

P : G. Geay 06 72 96 07 46

T : D. Rousseau ■

Programme prévisionnel des manifestations organisées pour l'année 2011 par les associations sauratoises.

Date	Association	Manifestation
29 janvier	ADAVS	Film sur l'Afrique, repas africain
26 février	ADAVS	veillée culturelle, diaporama
26 mars	ADAVS	Veillée : habiter et vivre dans le PNR
23 avril	ADAVS	Veillée:Saurat vue par Cl.Sans au XIX°
24 avril	Comité des Fêtes	Omelette de Pâques
1 mai	RASA	1° marché des producteurs locaux
15 mai	ADAVS	Marché aux fleurs
4 juin	ADAVS	Les puces sauratoises (vide grenier)
7 juin	Ecole de Saurat	Fête de la pêche
14 juin	Comité des Fêtes	Fête de la bière
25 juin	GFS (Folklore)	Festen'Oc, feu de la St Jean
juillet	Ecole de Saurat	Fête de l'Ecole
10 juillet (21h)	Mairie	Projection hors les murs Festival «Résistances»
13 au 17 juillet	GFS (Folklore)	Festen'Oc, feu d'artifice (13 juillet)
20 juillet	ADAVS	Rando vallée de Saurat, pique-nique
juillet	TCS (tennis club)	Stage d'été pour les enfants (5/14 ans)
31 juillet	ADAVS	Marché Artisanal
24 au 30 juillet	Spectacles & contes	Festival du Conte
12 août 21h	Comité des Fêtes	Fête de Prat Communal
13,14 et 15 août	Comité des Fêtes	Fête de Saurat
août	TCS (tennis club)	Tournoi de tennis (finale le 20 août)
15 août : 11h30	GFS (Folklore)	Animation au Col de Port (danses,folklore..)
août : 8h	SHERPA	Concours de chevaux de Mérens
21 août	ADAVS	Marché Artisanal
27 août	ADAVS	Vallée propre
23 octobre	ADAVS	Fête de la pomme
31 octobre	GFS (folklore)	Dîner spectacle
fin octobre	Ecole de Saurat	Halloween
19 novembre	Comité des Fêtes	Soirée Vin Nouveau
18 décembre	ADAVS	Marché de Noël, animation enfants
23 décembre	ADAVS	Loto
décembre	Mairie	Repas des Aînés
31 décembre	ADAVS	Réveillon de la Saint-Sylvestre
Vacances de Noël	Comité des Fêtes	Concours Maison la mieux décorée

Revenus des sauratois

Le français, en général et le sauratois en particulier aiment peu parler d'argent ! Pourtant en cette période de vote du budget (et de déclaration d'impôts), avoir une idée du revenu moyen sur la

commune peut apporter un éclairage particulièrement intéressant et nous aider à maintenir une pression fiscale supportable par les plus faibles ; en cette période de crise, ce sont eux qui doivent être notre

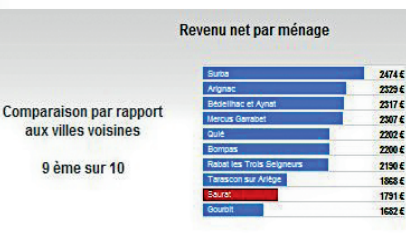
priorité en matière fiscale.

Voici donc quelques chiffres clés (données 2008) qui vous permettront de vous situer, nous situer pour ce qui concerne nos revenus. ■

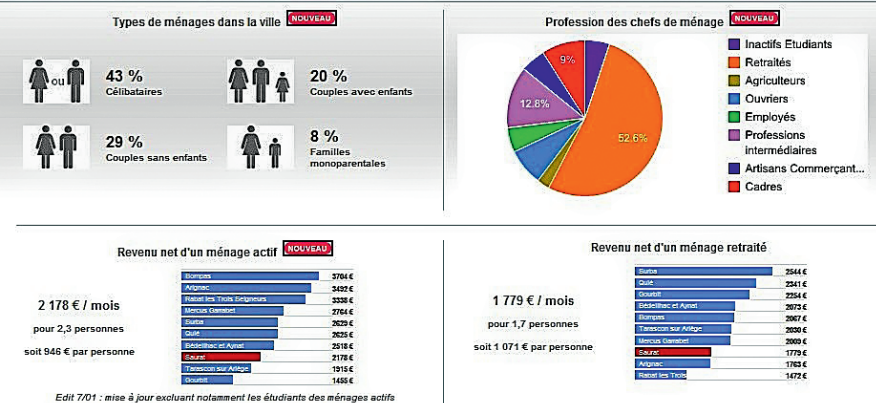


DONNÉES CLÉS

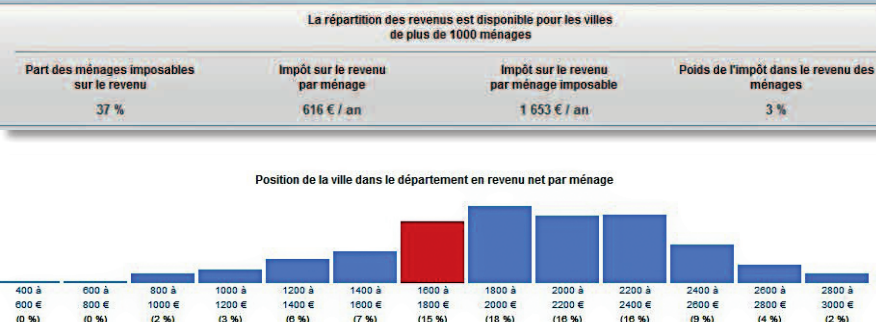
Population	607 habitants (319 ménages)
Revenu net par ménage	1 791 € / mois (+ 3,7 %) 1,9 habitants / ménage
Les 10% les plus riches perçoivent en moyenne ...	Non disponible (villes de + de 1000 ménages uniquement)
Salaire net par actif	1 319 € / mois (temps partiel ou complet confondus)
Classement national	30 867 ^{ème} sur 36 717 (▲ + 138) en revenu par ménage



DÉMOGRAPHIE ET PROFESSIONS DANS SAURAT



DONNÉES DÉTAILLÉES DE REVENU ET D'IMPÔT



LE SITE DE LA MAIRIE S'ETOFFE !!!

Un nouveau service en ligne au service de tous les sauratois, qu'ils résident sur la commune ou qu'ils soient «expatriés».

Voici ce que vous pouvez désormais accomplir comme démarche sans quitter votre domicile. Les rubriques s'étofferont au fur et à mesure des demandes, des besoins formulés

Demande d'intervention des services municipaux

Demande de copie d'acte de mariage

Demande de copie d'acte de naissance

Demande de copie d'acte de décès

Je veux inscrire mon activité dans l'annuaire socio-économique

Demande d'autorisation temporaire de débit de boissons

Formulaire de contact générique

Je déclare l'ouverture d'un chantier

Demande de rendez-vous avec un élu

Je déclare la taxe de séjour de mes clients

Je déclare l'achèvement de travaux

Demande de livret de famille

Demande d'attestation de change-

ment de domicile

Demande d'inscription en centre de vacances

Demande de stationnement pour un déménagement

Guide des démarches : Particuliers - Mairie de Saurat

Guide des démarches : Particuliers - Mairie de Saurat	
Comment faire si...	
Je déménage	J'attends un enfant
Je cherche un emploi	Je me marie
J'ai un décès dans ma famille	J'achète un logement
J'ai besoin de faire garder mes enfants	Je prépare ma retraite
J'organise ma succession	Je souhaite travailler dans l'administration
Accès par thème	
• Économie	• Argent
• Étranger - Europe	• Famille
• Formation - Travail	• Justice
• Logement	• Loisirs
• Papiers - Citoyenneté	• Social - Santé
• Transports	



SMECTOM

Depuis 2007, l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et Eco-Emballages ont mis en place une labellisation nationale visant à récompenser les services de collectes.

Ils ont décidé de récompenser en 2010 le service collecte du Smectom du Plantaurel.



rel par le label «QualiTri» Attribué pour une durée de trois années, quatre critères sont nécessaires à l'obtention de ce label et le Smectom du Plantaurel y a répondu favorablement :

- Le service: satisfaire les usagers
- L'économie: maîtriser les coûts
- L'environnement: améliorer les performances et réduire les impacts environnementaux
- Le social: améliorer les condi-

tions d'hygiène et de sécurité.

Obtenir ce label est un gage de la qualité d'un service, démarche dans laquelle le Smectom du Plantaurel s'est engagé depuis de nombreuses années.

Ce n'est qu'une première étape car le service collecte va désormais se mobiliser pour obtenir le label «QualiPlus», prochaine étape vers un service toujours plus efficace et performant ■

SMDEA

RAPPEL : La commune, en adhérant au SMDEA, lui a délégué la compétence eau et assainissement ; c'est donc à lui qu'incombent l'entretien et les réparations du réseau.

Depuis le compteur et au domicile c'est chaque occupant qui est responsable : en cas de dégâts des eaux c'est avec votre assurance habitation et/ou de res-

ponsabilité civile qu'il faut s'adresser. Avant de répondre favorablement à des offres publicitaires, assurez-vous que vous n'êtes pas déjà assurés. ■



MAINTIEN DE LA POSTE A SAURAT

La Mairie vient d'être officiellement informée du **maintien de la Poste à Saurat** et que **tous les services habituels continueraient d'être proposés**. Madame le Maire a reçu début février 2011 Monsieur Michel LAGLEIZE, Directeur de l'Enseigne La Poste de l'Ariège, Mme Nathalie FOURCADE, directeur de l'établissement grand

public de Tarascon accompagnée de Mr Raymond DEDIEU venus le lui confirmer.

Le bureau sera ouvert tous les jours du lundi au samedi. La date de mise en place de la nouvelle organisation (avec le rappel des services proposés) sera communiquée en temps utile, certainement au 4^e trimestre 2011. Nous avons demandé que ce

soit le même agent qui assure la tenue du bureau de poste.

Les Sauratois pourront donc continuer à bénéficier d'un service public de proximité (**postal et bancaire**).

Très prochainement des enveloppes pré-timbrees avec des photos de Saurat seront disponibles à la Poste : pensez à les utiliser pour



votre correspondance ; c'est un excellent moyen de faire connaître notre village... De même pour l'affranchissement préférez l'achat de timbres à l'oblitération par vignette.

Le nouveau Directeur de l'Enseigne La Poste de l'Ariège a souhaité rétablir des relations de confiance avec les élus et de tenir désormais compte de leurs remarques.

La forte mobilisation de la population, de la municipalité et la solidarité des élus du canton sont peut-être pour quelque chose dans ce résultat.

La banderole revendicative, décrochée du fronton du bureau de poste est conservée au cas où... ■



Un vote pour la gestion de l'église de Prat-Communal

L'église de Prat-Communal jouit d'un statut particulier. Construite à la fin du XIX^e siècle par les habitants du hameau de Prat-Communal et des hameaux voisins, qui, en hiver, avaient de grandes difficultés pour se rendre aux offices religieux à Saurat, elle appartient aux habitants. Ce ne fut pas une mince affaire, il fallut un accord entre l'évêque de Pamiers et le préfet de l'Ariège pour scinder la commune de Saurat en deux paroisses, celle de Saurat et

celle de Prat-Communal, et un certain nombre de hameaux furent rattachés à cette dernière. Leurs habitants ayant construit l'église et le presbytère de leurs mains et avec leurs deniers, sur un terrain offert par un habitant, de fait, ces bâtiments leur appartiennent. La propriété de l'église ne se transmet pas de génération en génération, mais est celle des habitants de la paroisse. C'est ainsi que ceux qui ont acquis ou fait construire une résidence dans la paroisse sont

devenus, souvent sans le savoir, copropriétaires de l'église.

Jusqu'à présent, c'est l'abbé Laborde qui s'est occupé de la gestion de ce patrimoine, les frais de fonctionnement étant assurés par la location du presbytère et les travaux effectués bénévolement par les habitants et leur curé. Pour régulariser la situation, la municipalité a organisé plusieurs réunions avec les habitants, où Mme le maire et Michel Rouzet, qui a étudié le dossier, ont clairement expliqué les origines du problème et les solutions qu'on pouvait y apporter. Les habitants avaient le choix de s'occuper eux-mêmes de la gestion de leur patrimoine, avec tous les problèmes que cela entraîne, ou de la confier à la municipalité.

La dernière réunion a abouti à un vote où, à une large majorité (1 contre, 3 nuls pour 63 votants), les habitants, qui restent copropriétaires de l'édifice, ont choisi de confier la gestion de leur patrimoine à la municipalité de Saurat. ■



Le presbytère et l'église de Prat-Communal.

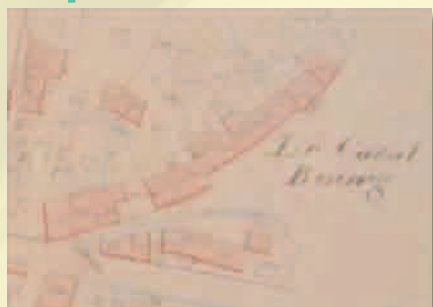


PATRIMOINE : le village



Le bourg de Saurat actuel est en fait un assemblage de plusieurs entités. On retrouve tout d'abord le quartier du Casal, l'alignement principal de la «*Grande Rue*», mais également deux «faubourgs urbains», le Barry (faubourg, en occitan) à l'ouest et le quartier du Pradal/Fontête à l'Est. On rencontre également cinq anciens «hameaux» agricoles : le Fond de la Ville, las Planèzes, Camou, Séourré et Guimot.

Le quartier du Casal



Le quartier du Casal tient plus du petit hameau agricole même si

le cadastre napoléonien utilise le terme de bourg. Il est constitué de trois alignements. Le premier possède trois maisons à deux étages, alors que le second est constitué de fermes et de granges. Ce dernier donne sur une place de taille relativement importante qui mérite d'être réaménagée. C'est sur cette place que l'on trouve l'arbre de la Liberté planté en 1989 pour le bicentenaire de la Révolution Française, une petite stèle en calcaire porte l'inscription «1789 *Que vive l'arbre de la Liberté 1989*». On trouve également une belle fontaine, déplacée de la place Conti dans les années 1920, lors de l'implantation du monument aux morts. Il est vraisemblable que la sortie de ville initiale se faisait par cette place. Aujourd'hui, un troisième aligne-

ment de granges et de fermes est tourné vers la Grande Rue.



Le prolongement de la route est marqué par une allée bordée

de platanes, qui n'a plus qu'une vocation de chemin agricole. Le quartier vient d'être réaménagé en 2010.

La «Ville», ou la «Grande Rue»



Le bourg s'étire le long de l'ancienne route du Portet d'Aspet à Tarascon sur Ariège. La photo, ainsi que le **plan cadastral napoléonien** expliquent parfaitement le titre de village rue que l'on donne à Saurat. Les façades principales des maisons sont orientées vers la route, et forment de longs alignements. Elles possèdent un étage et un comble à surcroît, ou deux étages, plus rarement un seul étage. Les façades sur jardin sont ornées de balcons filant ou de loggias, mais nous reviendrons plus longuement sur la typologie de ces maisons ultérieurement. Ces alignements sont percés, à rythme plus ou moins régulier, de passages couverts, marques dans le bâti des chemins secondaires.



Ces chemins, perpendiculaires à l'axe principal, permettaient le lien avec les «hameaux» agricoles les plus

proches du bourg, les jardins ou les champs. On compte trois passages au nord de la route et un au sud. Ces derniers ne sont pas obligatoirement couverts, mais ils existent tout de même sous forme de ruelles ou de chemins, s'alignant dans l'axe des premiers.

Le réseau secondaire complète parfaitement l'axe principal, puisqu'à ces chemins perpendiculaires, on retrouve un chemin parallèle au sud, qui sépare les parcelles servant de potager ou de jardin des champs et des fermes proprement dites qui y sont alignées. Le **cadastre napoléonien** nous indique qu'un second chemin faisait de même au nord, avant la déviation du bourg de la RD 618. Les places sont très présentes dans le bourg, puisqu'on en compte trois pour le centre : la place de la Rende (la plus importante, avec l'église), la place Conti (avec le monument aux morts) et la place des Tilleuls (donnant accès à l'ancienne Mairie-école). Une réflexion globale d'aménagement de ces places est à développer. Dans toute la ville, on trouve une dizaine de bornes fontaines en fonte, datant du début du 20ème siècle, ainsi que diverses croix et calvaires et une fontaine monumentale. De plus, certains carrefours ou impasses forment de petites places, même si elles n'en portent pas le nom, qui mériteraient qu'on se penche sur leur mise en valeur.

Le quartier du Barry



Ce quartier au toponyme caractéristique, est un faubourg d'origine



médiévale. Il devait se situer au pied de l'ancienne enceinte du château. Ce petit faubourg se situe à l'entrée ouest de la ville, il est composé de maisons modestes et de fermes alignées sur un chemin secondaire, actuelle rue du Barry. Elles ont une hauteur moindre que celle de la Ville, avec un étage, parfois un comble à surcroît, rarement deux étages. Une douzaine d'entre elles a une façade sur la Grande Rue, mais la façade principale est orientée au sud. Certaines d'entre elles possèdent un balcon filant ou une loggia.



Le chemin amène à un carrefour, qui marque la fin du quartier. On y trouve un calvaire et une fontaine abreuvoir.

Les quartiers du Pradal et de la Fontête



Ce quartier est le pendant du Barry à l'Est du village. Il est de taille plus importante et on peut voir une rupture plus nette au niveau urbanistique que pour le précédent. Cette dernière est symbolisée



par la place des Tilleuls qui rompt l'alignement quasi continu de la Ville. Cette rupture n'est pas récente puisqu'elle est déjà présente sur le cadastre napoléonien. Cependant, on retrouve toujours des alignements de façades mais plus sur l'actuelle route principale. On peut penser que l'ancien axe

était longé par ces maisons et qu'une première modification de la route a eu lieu au 18ème ou au début du 19ème siècle. Au niveau du bâti, il est composite car une partie reprend les alignements de la Ville, élévation à deux étages alors qu'une seconde partie peut être rattachée aux structures plus modestes évoquées au Barry. La rupture entre ces deux entités est marquée au niveau du carrefour donnant accès à la Rue d'Embonnel. Peu avant le carrefour, on trouve des maisons à deux étages, alors qu'ensuite elles n'en possèdent qu'un. Le début d'urbanisation de la partie gauche de la rue s'est arrêté rapidement. Les maisons qui y sont situées possèdent un étage de plus que celles de droites (photo de gauche), doit-on y voir une solution pour combler l'absence de luminosité du rez-de-chaussée et du premier étage ? D'autant plus que ce second étage possède une loggia. Les maisons situées au nord de la route, près de la Place des Tilleuls, sont elles aussi dotées de deux étages, alors que celles leur faisant face non. On trouve également de petites loggias à ce niveau.



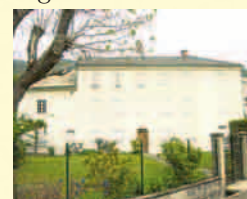
La continuité de la rue d'Embonnel mène à la Rue de Guimot et la rue

Vidal. Le bâti est essentiellement composé de petites fermes et maisons, dont les façades sur rue sont assez austères, tandis que celles sur ruelle, placette ou jardin sont dotées de loggias. Elles gardent une élévation à un étage, exceptionnellement deux étages.

Le Fond de la Ville

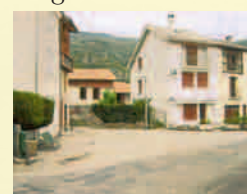


Le Fond de la Ville marque une transition entre le secteur urbanisé et le monde agricole. Au sud de la route, il est composé d'un alignement de granges et de maisons de village, avec respectivement un ou deux étages. On y trouve un passage couvert menant vers le Saurat.



On peut noter la présence d'une demeure remarquable), datant du début du 19ème siècle. Au nord, trois

fermes s'articulent autour d'un carrefour formant une petite place. Une d'entre elles est particulièrement imposante, avec ses deux étages et ses six travées.



On peut également noter la présence de loggias au deuxième étage de deux des fermes.

Les quartiers de Guimot, Camou et Séourré



Ces trois «quartiers» ne sont pas liés à la Grande Rue. Ils constituent des ensembles distincts, véritables hameaux agricoles. On y accède par les chemins secondaires évoqués précédemment. Guimot est proche du Fond de la Ville et de la Fontête. Il s'articule autour de quatre ensembles agricoles. Cha-



cun de ces ensembles est constitué de granges, de maisons de village ou de fermes.

Le premier s'inscrit dans la continuité de la Fontête. Il s'agit d'un petit alignement sur rue de deux fermes réhabilitées. Elles possèdent un étage de soubassement, côté jardin), un rez-de-chaussée et un étage. La façade postérieure donne sur le jardin. La ferme la plus importante possède une statue de la Vierge inscrite dans une niche sur la façade principale.



Le second ensemble est le plus important. On y trouve une ferme isolée un alignement de trois habitations et une ferme auquel répond un alignement de granges de l'autre côté du chemin.



La ferme est particulièrement intéressante malgré son état de vétusté avancé. Elle possède un étage, un comble en surcroît mais surtout une des particularités de Saurat : une loggia sur la façade méridionale. Malgré cette loggia, trois travées de fenêtres sont identifiables. Les oculi des combles, de forme ovale, sont également remarquables. Enfin, cette ferme, très profonde, voit sa grange remisee sur sa façade postérieure.



Le troisième élément est plus commun : un alignement de

fermes et de granges orientées Est/Ouest avec les façades principales au sud.



surcroît.



Enfin, le dernier ensemble est constitué de deux fermes et d'une grange imposante, en retour d'équerre.

Camou et Séourré sont tous les deux situés au Sud de la Ville. Camou est composé d'une trentaine de bâtiments : maisons, granges, remises et fermes. On y accède par la rue de Camou comprise entre la place Conti et la Mairie.



On peut considérer qu'il est constitué de sept ensembles.



Cinq d'entre eux sont orientés Est/Ouest, et les deux derniers Nord/Sud. La voirie borde chacun des ensembles sur au moins un côté, et deux cours communes permettent de relier les habitations aux granges. On peut donc penser que la voirie s'est constituée après les premières constructions

et ensuite seulement les nouvelles constructions se s'y sont alignées. Le bâti est de taille modeste, composé de petites habitations, à un étage, avec leurs façades principales au nord et un balcon filant, ou loggia côté jardin. Les ensembles orientés Nord/Sud sont plutôt constitués de granges avec leurs ouvertures à l'Est.



On atteint Séourré à partir d'une route comprise entre la Rue Albert

Sans (ou Grande Rue) et la place des Tilleuls. Ce dernier ensemble possède une structure linéaire, avec les façades principales tournées vers la rue.



L'alignement, orienté Sud-Ouest/Nord-Est, est rompu par le chemin de Travessies, qui mène au moulin du même nom, et par une petite place (qui vient d'être réaménagée et sécurisée) possédant un calvaire. Ici encore, le bâti est de taille modeste, à un étage ou un étage et un comble en surcroît. On y trouve de petites habitations et des granges, isolées ou intégrées au bâti.



Les maisons sont bien conservées, même si elles ont été modifiées pour la plupart. Quelques

dates sur les façades nous informent sur les périodes de construction. Une ferme porte les dates de 1808 et 24 Août 1829, tandis qu'une seconde possède trois inscriptions : 1590, M 1860 et 1977. ■





Des opportunités à saisir pour la rénovation de l'habitation principale

Des travaux d'amélioration des logements peuvent être subventionnés grâce à mise en place sur le Tarasconnais et le Vicdessos du **Programme d'Intérêt Général** sur deux ans (2010 et 2011).

Le **PIG** initiée dans le cadre du Contrat de Revitalisation Economique est pilotée par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (l'ANAH).

Le P.I.G a pour but d'améliorer l'habitat en proposant des aides financières.

Les problèmes d'inoccupation, d'insalubrité, d'absence de logements à loyer modéré, de vétusté et d'inadaptation du logement à l'handicap sont autant de points que le PIG a pour objectif de réduire.

Le PIG du Tarasconnais et du Vicdessos entre dans sa première année et comporte essentiellement

2 volets d'interventions :

- pour les propriétaires occupants leur logement,
- pour les propriétaires ayant des logements en location.

Les aides financières pour votre habitation principale :

Vous pouvez bénéficier d'aides financières lorsque vous souhaitez améliorer votre habitation principale et que vous n'avez pas de ressources importantes. Ceci, pour divers travaux et en particulier pour des travaux d'adaptation à l'handicap, notamment pour les personnes âgées, ou pour l'insalubrité.

Les aides financières pour restaurer afin de louer :

Les travaux d'amélioration des logements loués à l'année peuvent également donner lieu à des subventions élevées dans le cadre d'un conventionnement avec l'Etat.

Ces mesures financières sont une



véritable opportunité pour améliorer l'habitat.

Vous pouvez contacter Mr David Maury à la Communauté de Communes de Tarascon au : 05 34 09 86 30.

Il vous sera proposé gratuitement conseils et informations. ■

Distributeur de billets

Un «point vert du Crédit Agricole» est à disposition des titulaires d'un compte dans cette banque. Ils peuvent grâce à leur **carte bleue** retirer de l'argent liquide.

Il est situé à la pharmacie, face à la mairie et au cabinet médical. ■



REMERCIEMENTS

Qui a dit que les contribuables sauratois ne faisaient que «rouspéter» ?

E x t r a i t d'un courrier (parmi d'autres..) reçu en Mairie ■

18 FEB. 2011

Mairie de Saurat
C/o Madame le Maire
Rue Sans
09400 SAURAT

Madame le Maire,

Grâce à l'obligeance de Monsieur XXX notre voisin nous avons reçu des photos des réparations qui viennent d'être effectuées au Chemin de Sept Fonts

Nous sommes très heureux que l'échange de correspondance que nous avions eu à ce propos, il y a déjà longtemps, ait enfin trouvé une issue favorable.

Les photos sont éloquentes : le résultat est magnifique et nous tenons à exprimer nos compliments pour la qualité du travail fourni par les ouvriers auteurs de cette rénovation.

Avec eux, recevez l'expression de notre gratitude pour avoir contribué à dégager une solution administrative cohérente à un problème difficile. Grâce à vos efforts, les randonneurs fréquenteront cette belle partie de Saurat en pleine sécurité. Quant à nous, le préjudice que constituaient ces éboulements prend fin.

Avec ces remerciements, recevez, Madame le Maire, nos salutations bien distinguées.

David Maury